

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RH LAB. se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment.

OBJET

Le présent document nommé « Conditions Générales de Vente » (« CGV ») s'applique à toutes les formations proposées par RH Lab., ci-après dénommée « l'organisme de formation ».

Toute commande de formation implique l'acceptation entière et sans réserve par le client ou le particulier, ci-après dénommée « le client », des présentes CGV.

Tout particulier ou salarié de la société pour qui la formation sera dispensée, seront dénommés ci-après « les bénéficiaires ».

Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, elle a bénéficié d'informations et de conseils de la part de l'organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception. Si le nombre d'inscriptions prévue pour une formation dépasse l'effectif maximal alors les bénéficiaires seront inscrits sur liste d'attente. L'organisme de formation reprendra contact avec le client ou les bénéficiaires pour les informer des prochaines sessions de formation possibles.

TARIFS

Les activités de formation de l'organisme de formation étant assujetties à la TVA (3%), tous nos prix s'étendent nets de TVA.

Pour les formations qui durent plus d'une demi-journée, le repas est inclus dans le prix de la formation.

Sauf dispositions particulières, les tarifs ne prennent pas en compte les frais d'hébergement.

Toute formation commencée est due, selon les conditions détaillées dans le paragraphe « annulation et reports ».

CONVOICATIONS

Quelques jours avant la formation chaque bénéficiaire reçoit une invitation par mail à participer à ladite formation avec les éléments suivants : intitulé de la formation, dates, horaires, lieu, modalités d'accès et nom du formateur.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le client s'engage à payer 50% du montant global dès l'inscription, le solde au plus tard 15 jours avant le premier jour de formation.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'organisme de formation se réserve la faculté de suspendre l'accès du bénéficiaire à toute formation en cours et/ou à venir.

Lorsque le paiement de la formation doit être effectué par un OPCO, en application du Code du Travail français, le client est garant de la présence du bénéficiaire à la formation et du paiement de son prix. Il appartient donc au client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de l'indiquer précisément sur le bulletin d'inscription. Le client s'assure également de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'elle aura désigné.

En conséquence, le client doit, au moment de l'inscription de leur(s) bénéficiaire(s), indiquer si la facturation doit être émise au nom d'un organisme collecteur (nom, adresse).

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation, le client se verra facturé l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Les factures doivent être réglées par virement à notre compte bancaire :

RH Lab. SARL-S - R.C.S.L: B.224517 - LU30281335

2, rue de l'industrie - Bte 24 - L-4823 Rodange

IBAN LU03 0030 5461 7805 0000 – BGLLLLULL

ANNULATION ET REPORT

Tout report ou annulation par le client ou le bénéficiaire doit être communiqué par écrit.

L'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

- Annulation entre 14 jours à 4 jours ouvrables avant date :

Toute annulation reçue dans un délai de 14 jours à 4 jours avant le début de la formation engendrera un remboursement partiel de la formation. Seulement 50% de du montant global sera facturé.

• Annulation entre 3 jours ouvrables et le jour J :
L'annulation reçue dans un délai inférieur à 3 jours avant le début de la formation engendrera une facturation à 100% du montant global de la formation.

- En cas de non-paiement en temps et en heure de la formation par le client ou le bénéficiaire, la formation pourra être suspendue par l'organisme de formation le temps que la situation soit régularisée.
- Si la formation ne peut avoir lieu par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat de formation est résilié de plein droit.

Règle générale applicable à toutes les actions de formation :

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou reporter l'action de formation en cas de nombre de participants insuffisant. Dans ce cas, le client ou le bénéficiaire peut se voir proposer un report à la prochaine session de ladite formation.

REMPACEMENT D'UN PARTICIPANT

L'organisme de formation offre au client, la possibilité, sans facturation supplémentaire, de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Toute demande de remplacement devra se faire par écrit et donnera lieu à une validation par l'organisme de formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

À l'inscription, un bulletin sera transmis au client ou au bénéficiaire. Une fois signé il fera état de la commande de formation. Une convention de formation sera ensuite établie en fonction des textes en vigueur, en 3 exemplaires et adressé au client, qui en retournera 2 exemplaires dûment signés et revêtus de son cachet (s'il y'a lieu).

Lorsque la convention est retournée signée, une facture est établie et envoyée au client.

À l'issue de la formation, l'organisme de formation remettra à chaque participant une attestation de formation ainsi que la fiche d'émargement correspondante.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les supports, programmes, cours, travaux ou documents remis aux bénéficiaires lors des formations demeurent la propriété intellectuelle et exclusive de l'organisme de formation.

L'exploitation, la reproduction effectuée sur tous nos supports, la traduction en toutes langues, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie des supports, programmes, cours, travaux ou de tout document sont interdites sauf autorisation préalable de l'organisme de formation.

Les clients sont solidairement responsables avec les bénéficiaires de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

COMMUNICATION

Le client autorise l'organisme de formation à utiliser son logo et son nom, dans le cadre de sa communication, dans l'ensemble de ses documents commerciaux et en particulier, sur son site Internet.

Le client peut écrire à l'organisme de formation pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à l'organisme de formation, en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'organisme de formation pour les besoins desdites commandes.

Le client peut écrire à l'organisme de formation pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant.

LITIGES

En cas de différend relatif à une formation, le client s'engage à s'adresser en premier lieu à la Direction de l'organisme de formation au +352 661 908 908, du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ou par courrier électronique contact@rhlab.lu ou postal (Cf. coordonnées en pied de page).

En cas de litige, les parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse. Tribunal compétent.

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir le Tribunal compétent de l'ordre judiciaire luxembourgeois.

DROIT APPLICABLE

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi luxembourgeoise, exception faite des relations avec les OPCO régies par la loi française.